



**Conférence des Parties agissant comme réunion  
des Parties au Protocole de Kyoto**

**Neuvième session**

Varsovie, 11-22 novembre 2013

Point 20 a) de l'ordre du jour

**Conclusion des travaux de la session**

**Adoption du rapport de la neuvième session de la Conférence des Parties  
agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto**

**Projet de rapport de la Conférence des Parties agissant  
comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto  
sur sa neuvième session**

Rapporteur: M<sup>me</sup> Marina Shvangiradze (Géorgie)

**Première partie: Délibérations**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour) .....		
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour) .....		
A. Adoption de l'ordre du jour .....		
B. Élection au Bureau de membres de remplacement .....		
C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires.....		
D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs .....		
E. État de la ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto .....		
III. Rapports des organes subsidiaires (Point 3 de l'ordre du jour) .....		
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique .....		
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre .....		

- IV. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre  
(Point 4 de l'ordre du jour) .....

  - A. Directives relatives au mécanisme pour un développement propre.....
  - B. Examen des modalités et procédures d'application du mécanisme  
pour un développement propre .....

- V. Questions relatives à l'application conjointe  
(Point 5 de l'ordre du jour) .....

  - A. Directives relatives à l'application conjointe.....
  - B. Examen des lignes directrices relatives à l'application conjointe.....

- VI. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions  
(Point 6 de l'ordre du jour) .....
- VII. Fonds pour l'adaptation  
(Point 7 de l'ordre du jour) .....

  - A. Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation .....
  - B. Deuxième examen du Fonds pour l'adaptation .....

- VIII. Communication nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention  
qui sont également parties au Protocole de Kyoto  
(Point 8 de l'ordre du jour) .....
- IX. Date d'achèvement du processus d'examen par des experts visé à l'article 8  
du Protocole de Kyoto pour la première période d'engagement  
(Point 9 de l'ordre du jour) .....
- X. Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties  
visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto  
(Point 10 de l'ordre du jour) .....
- XI. Clarification du libellé de la section G (par. 7 *ter* de l'article 3)  
de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto, en particulier des informations  
à utiliser pour déterminer «le volume des émissions annuelles moyennes pour  
les trois premières années de la période d'engagement précédente»  
(Point 11 de l'ordre du jour) .....
- XII. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto  
(Point 12 de l'ordre du jour) .....
- XIII. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto  
(Point 13 de l'ordre du jour) .....
- XIV. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto  
(Point 14 de l'ordre du jour) .....
- XV. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence  
des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto  
(Point 15 de l'ordre du jour) .....
- XVI. Questions administratives, financières et institutionnelles  
(Point 16 de l'ordre du jour) .....

  - A. Exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013.....
  - B. Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015.....
  - C. Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant  
dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto .....

XVII.	Réunion de haut niveau (Point 17 de l'ordre du jour) .....
XVIII.	Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs (Point 18 de l'ordre du jour) .....
XIX.	Questions diverses (Point 19 de l'ordre du jour) .....
XX.	Conclusion des travaux de la session (Point 20 de l'ordre du jour) .....
	A. Adoption du rapport de la neuvième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.....
	B. Clôture de la session.....
Annexes	
	(À compléter)

## **Seconde partie: Mesures prises par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa neuvième session**

(À compléter)

### **I. Ouverture de la session**

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La neuvième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), convoquée en application du paragraphe 6 de l'article 13 du Protocole de Kyoto, a été ouverte au Stade national à Varsovie (Pologne), le 11 novembre 2013, par le Ministre polonais de l'environnement, M. Marcin Korolec, Président de la neuvième session de la CMP<sup>1</sup>.

### **II Questions d'organisation**

(Point 2 de l'ordre du jour)

#### **A Adoption de l'ordre du jour**

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

2. À sa 1<sup>re</sup> séance<sup>2</sup>, le 11 novembre, la CMP était saisie d'une note de la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/KP/CMP/2013/1). L'ordre du jour provisoire avait été établi en accord avec le Président de la huitième session de la CMP et en concertation avec le Bureau de la Conférence des Parties.

<sup>1</sup> La neuvième session de la CMP s'est tenue parallèlement à la dix-neuvième session de la Conférence des Parties, dont les délibérations font l'objet d'un rapport distinct. Les déclarations et l'allocation de bienvenue prononcées à l'ouverture de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Varsovie sont évoquées dans le rapport de la Conférence des Parties. Les délibérations des séances communes de la Conférence des Parties et de la CMP tenues dans le cadre de la réunion de haut niveau sont consignées dans les deux rapports.

<sup>2</sup> Les séances de la CMP mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

3. Conformément à l'article 13 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, une demande a été faite par un représentant du Groupe des 77 et de la Chine d'ajouter un point à l'ordre du jour de la neuvième session de la CMP, portant sur les modalités et dispositions selon lesquelles la table ronde ministérielle de haut niveau pourrait revoir les engagements chiffrés de limitation et de réduction des émissions pour la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto. Des représentants de trois groupes ont fait des déclarations. Aucun consensus ne s'est dégagé sur la proposition d'ajout de ce point à l'ordre du jour de la session.

4. Sur proposition du Président de la neuvième session, la CMP a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Élection au Bureau de membres de remplacement;
  - c) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires;
  - d) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs;
  - e) État de la ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto.
3. Rapports des organes subsidiaires:
  - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
  - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
4. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre:
  - a) Directives relatives au mécanisme pour un développement propre;
  - b) Examen des modalités et procédures d'application du mécanisme pour un développement propre.
5. Questions relatives à l'application conjointe:
  - a) Directives relatives à l'application conjointe;
  - b) Examen des lignes directrices relatives à l'application conjointe.
6. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions.
7. Fonds pour l'adaptation:
  - a) Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation;
  - b) Deuxième examen du Fonds pour l'adaptation.
8. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également parties au Protocole de Kyoto.
9. Date d'achèvement du processus d'examen par des experts visé à l'article 8 du Protocole de Kyoto pour la première période d'engagement.
10. Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto.

11. Clarification du libellé de la section G (par. 7 *ter* de l'article 3) de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto, en particulier des informations à utiliser pour déterminer «le volume des émissions annuelles moyennes pour les trois premières années de la période d'engagement précédente».
12. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto.
13. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.
14. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto.
15. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.
16. Questions administratives, financières et institutionnelles:
  - a) Exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013;
  - b) Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015;
  - c) Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto.
17. Réunion de haut niveau.
18. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
19. Questions diverses.
20. Conclusion des travaux de la session:
  - a) Adoption du rapport de la neuvième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto;
  - b) Clôture de la session.

## **B. Élection au Bureau de membres de remplacement**

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. À la 1<sup>re</sup> séance, le Président a rappelé que, selon le Protocole de Kyoto, tout membre du Bureau représentant une Partie à la Convention qui, à ce moment-là, n'est pas partie au Protocole de Kyoto, est remplacé par un nouveau membre élu par les Parties au Protocole et parmi celles-ci.

6. Le Président a proposé de revenir à ce point subsidiaire de l'ordre du jour ultérieurement durant la session, une fois que des consultations auraient été menées et que les candidatures restant à présenter auraient été reçues. Il a rappelé aux Parties que la limite fixée pour la présentation des candidatures était le jeudi 21 novembre 2013, à 20 heures.

(À compléter)

## **C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires**

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

7. À la 1<sup>re</sup> séance, le Président a appelé l'attention de la CMP sur les annotations à l'ordre du jour provisoire publié sous la cote FCCC/KP/CMP/2013/1. Il a fait observer que les organes subsidiaires allaient se réunir dans le but d'élaborer, avant la fin de leur session, le 16 novembre, des projets de décision et de conclusions, qui seraient soumis à la CMP.

8. Sur proposition du Président, la CMP a décidé de renvoyer aux organes subsidiaires les points ci-après pour qu'ils les examinent et soumettent des projets de décision ou de conclusions appropriés:

*Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique*

- Point 11 Clarification du libellé de la section G (par. 7 *ter* de l'article 3) de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto, en particulier des informations à utiliser pour déterminer «le volume des émissions annuelles moyennes pour les trois premières années de la période d'engagement précédente»
- Point 13 Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto

*Organe subsidiaire de mise en œuvre*

- Point 4 b) Examen des modalités et procédures d'application du mécanisme pour un développement propre
- Point 5 b) Examen des lignes directrices relatives à l'application conjointe
- Point 7 b) Deuxième examen du Fonds pour l'adaptation
- Point 8 Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également parties au Protocole de Kyoto
- Point 9 Date d'achèvement du processus d'examen par des experts visé à l'article 8 du Protocole de Kyoto pour la première période d'engagement
- Point 10 Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto
- Point 12 Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto
- Point 14 Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto
- Point 16 a) Exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013
- Point 16 b) Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015
- Point 16 c) Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto

9. Il a été rappelé aux délégations que l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre devaient examiner différentes composantes des points 13 et 14 de l'ordre du jour.

10. Le Président a encouragé les Présidents des organes subsidiaires à prendre des mesures novatrices pour garantir l'efficacité dans la gestion du temps, et il a invité à tout faire pour exploiter au maximum le temps de séance disponible pour débattre des questions de fond au titre de la CMP.

11. En ce qui concerne le point 17 de l'ordre du jour, intitulé «Réunion de haut niveau», le Président a informé les délégations que les dispositions applicables suivraient l'approche décrite à la séance d'ouverture de la Conférence des Parties<sup>3</sup>. Le Président a également informé les délégations que deux dialogues de haut niveau se tiendraient la seconde semaine de la session, et il a encouragé les ministres et les chefs de délégation à y participer et à contribuer activement aux échanges.

---

<sup>3</sup> FCCC/CP/2013/L.1, par. 18.

12. Le Président a rappelé la recommandation de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre concernant la participation d'observateurs aux réunions informelles et a proposé que la première et la dernière séances de consultations informelles, au moins, soient ouvertes aux organisations admises en qualité d'observateur, s'il y avait lieu<sup>4</sup>.

13. La CMP a décidé de procéder conformément à la proposition du Président.

14. Des déclarations générales ont été faites par les représentants des Fidji (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), de la Lituanie (au nom de l'Union européenne et de ses États membres), de l'Australie (au nom du Groupe composite), du Liechtenstein (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), de Nauru (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), du Népal (au nom des pays les moins avancés), du Swaziland (au nom du Groupe des États d'Afrique), de la Chine (au nom de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Chine et de l'Inde), du Nicaragua (au nom des pays en développement animés du même esprit), de l'Arabie saoudite (au nom du Groupe des États arabes), de l'Équateur (au nom de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité des peuples sur le commerce) et de la Colombie (au nom de l'Association d'États indépendants d'Amérique latine et des Caraïbes). Un représentant d'une Partie a fait une déclaration.

15. Des déclarations ont été faites par les représentants de trois collectifs d'organisations non gouvernementales (défense de l'environnement, peuples autochtones et jeunesse).

#### **D. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs**

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

(À compléter)

#### **E. État de la ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto**

(Point 2 e) de l'ordre du jour)

16. À la 2<sup>e</sup> séance, le 13 novembre, la CMP a examiné le rapport de situation sur les instruments d'acceptation reçus par le Dépositaire en ce qui concerne l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto, document présenté par la Secrétaire exécutive.

17. La Secrétaire exécutive a rappelé que, le 8 décembre 2012, à sa huitième session, la CMP avait adopté, conformément aux articles 20 et 21 du Protocole de Kyoto, l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto<sup>5</sup>. Elle a souligné que, compte tenu du nombre actuel de Parties au Protocole de Kyoto (192), 144 instruments d'acceptation étaient requis pour que l'Amendement de Doha entre en vigueur. Elle a fait observer que, au 12 novembre 2013, le Dépositaire avait reçu les instruments d'acceptation de l'Amendement de Doha de trois Parties. Elle a également fait observer que d'autres Parties avaient engagé le processus de ratification. Elle a encouragé toutes les Parties participant à la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto à ratifier dès que possible l'Amendement de Doha.

18. Le Président a invité les Parties à déposer dans les meilleurs délais leur instrument d'acceptation de l'Amendement de Doha.

19. Les représentants de trois Parties ont fait des déclarations, dont l'une au nom de l'Union européenne.

<sup>4</sup> FCCC/SBI/2011/7, par. 167.

<sup>5</sup> Décision 1/CMP.8.

### **III. Rapports des organes subsidiaires**

(Point 3 de l'ordre du jour)

#### **A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique**

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

(À compléter)

#### **B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre**

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

### **IV. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre**

(Point 4 de l'ordre du jour)

#### **A. Directives relatives au mécanisme pour un développement propre**

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

20. À la 2<sup>e</sup> séance, le Président a invité les délégations à se référer au document FCCC/KP/CMP/2013/5 (Part. I et II), contenant le rapport annuel du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre, et ses recommandations. Le rapport annuel porte sur les activités du Conseil exécutif pendant la période allant du 14 septembre 2012 au 4 octobre 2013.

21. À l'invitation du Président, le Président du Conseil exécutif, M. Peer Stiansen (Norvège), a rendu compte à la CMP de l'état d'avancement des travaux du Conseil exécutif. Il a appelé l'attention sur les recommandations formulées par le Conseil à l'intention de la CMP. Le Président de la CMP a remercié tous les membres du Conseil pour leurs efforts et a salué les résultats obtenus au cours de l'année écoulée.

22. Les représentants de huit Parties ont pris la parole, dont un s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique et un autre s'exprimant au nom d'un groupe régional. Des déclarations ont aussi été faites par une organisation connexe du système des Nations Unies et par un représentant d'organisations non gouvernementales de défense de l'environnement.

23. Le Président a fait observer que, pour prendre acte des travaux du Conseil exécutif et lui donner des orientations pour la suite, la CMP devrait adopter une décision au titre de ce point de l'ordre du jour à sa neuvième session. Faisant suite à cette proposition, la CMP a décidé de créer un groupe de contact sur la question, coprésidé par M. Giza Gaspar Martins (Angola) et M. Marko Berglund (Finlande).

24. Le Président a rappelé aux Parties que plusieurs membres et membres suppléants du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre devaient être élus par la CMP au cours de la session.

(À compléter)



## **B. Examen des modalités et procédures d'application du mécanisme pour un développement propre**

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

## **V. Questions relatives à l'application conjointe**

(Point 5 de l'ordre du jour)

### **A. Directives relatives à l'application conjointe**

(Point 5 a) de l'ordre du jour)

25. À la 2<sup>e</sup> séance, le Président a appelé l'attention des délégations sur le document FCCC/KP/CMP/2013/4, qui contient le rapport annuel du Comité de supervision de l'application conjointe, détaillant les activités du Comité pendant la période allant du 28 septembre 2012 au 24 septembre 2013.

26. À l'invitation du Président, le Président du Comité de supervision de l'application conjointe, M. Derrick Oderson (Barbade), a rendu compte oralement à la CMP de l'état d'avancement des travaux du Comité. Il a appelé l'attention sur les recommandations du Comité devant être examinées par la CMP. Le Président de la CMP a remercié tous les membres et membres suppléants du Comité de supervision pour leurs efforts au cours de l'année écoulée.

27. Le Président a fait observer que, pour prendre acte des travaux du Comité de supervision de l'application conjointe et lui donner des orientations pour la suite, la CMP devrait adopter une décision au titre de ce point de l'ordre du jour à sa neuvième session. Comme suite à la proposition du Président, la CMP a décidé de créer un groupe de contact sur la question, coprésidé par M. Yaw Osafo (Ghana) et M. Dimitar Nikov (France).

28. Le Président a rappelé aux Parties que plusieurs membres et membres suppléants du Comité de supervision de l'application conjointe devaient être élus par la CMP au cours de la session.

(À compléter)

### **B. Examen des lignes directrices relatives à l'application conjointe**

(Point 5 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

## **VI. Rapport du Comité de contrôle du respect des dispositions**

(Point 6 de l'ordre du jour)

29. À la 2<sup>e</sup> séance, le Président a invité les délégations à se référer au document FCCC/KP/CMP/2013/3, contenant le huitième rapport annuel du Comité de contrôle du respect des dispositions à la CMP, où sont exposées les activités menées par le Comité au cours de la période allant du 26 octobre 2012 au 18 septembre 2013.

30. À l'invitation du Président, le Coprésident de la plénière du Comité de contrôle du respect des dispositions, M. Khalid Abuleif (Arabie saoudite), a présenté dans les grandes lignes le rapport annuel à la CMP. Il a fait observer qu'un changement important était attendu dans la composition du Comité et a rappelé l'objectif de promotion de l'équilibre

entre hommes et femmes dans les candidatures. Le Président a remercié tous les membres et membres suppléants du Comité pour leurs efforts au cours de l'année écoulée puis a invité les délégations à faire des déclarations, mais aucune n'a souhaité prendre la parole.

31. Le Président a fait observer que la CMP devait adopter une décision au titre de ce point de l'ordre du jour à sa neuvième session. Comme suite à la proposition du Président, la CMP a décidé de tenir des consultations informelles sur la question, facilitées conjointement par M. Ilhomjon Rajabov (Tadjikistan) et M<sup>me</sup> Ida Kärnström (Suède).

32. Le Président a rappelé aux Parties que plusieurs membres et membres suppléants du Comité de contrôle du respect des dispositions devaient être élus par la CMP au cours de la session.

(À compléter)

## **VII. Fonds pour l'adaptation**

(Point 7 de l'ordre du jour)

### **A. Rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation**

(Point 7 a) de l'ordre du jour)

33. À la 2<sup>e</sup> séance, le Président a renvoyé les délégations au document FCCC/KP/CMP/2013/2, contenant le rapport annuel du Conseil du Fonds pour l'adaptation pour la période allant du 30 novembre 2012 au 31 juillet 2013.

34. À l'invitation du Président, le Président du Conseil du Fonds pour l'adaptation, M. Hans Olav Ibrekk (Norvège), a présenté à la CMP un rapport oral dans lequel il a souligné les résultats obtenus au cours de la dernière période considérée. Le Président de la CMP a remercié tous les membres et membres suppléants du Conseil du Fonds pour l'adaptation pour leurs efforts au cours de l'année écoulée.

35. Les représentants de six Parties ont fait des déclarations, dont l'une au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Des représentants d'organisations non gouvernementales œuvrant en faveur de l'environnement et de la jeunesse ont également fait des déclarations.

36. Le Président a fait observer que la CMP devrait adopter une décision au titre de ce point de l'ordre du jour à sa neuvième session. Comme suite à la proposition du Président, la CMP a décidé de créer un groupe de contact sur la question, coprésidé par M<sup>me</sup> Suzanty Sitorus (Indonésie) et M<sup>me</sup> Ana Fornells de Frutos (Espagne).

37. Le Président a rappelé aux Parties que la CMP devait procéder au cours de la session à l'élection de membres et de membres suppléants du Conseil du Fonds pour l'adaptation.

(À compléter)

### **B. Deuxième examen du Fonds pour l'adaptation**

(Point 7 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

- 
- VIII. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également parties au Protocole de Kyoto**  
(Point 8 de l'ordre du jour)
- (À compléter)
- IX. Date d'achèvement du processus d'examen par des experts visé à l'article 8 du Protocole de Kyoto pour la première période d'engagement**  
(Point 9 de l'ordre du jour)
- (À compléter)
- X. Rapport annuel de compilation et de comptabilisation pour les Parties visées à l'annexe B au titre du Protocole de Kyoto**  
(Point 10 de l'ordre du jour)
- (À compléter)
- XI. Clarification du libellé de la section G (par. 7 *ter* de l'article 3) de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto, en particulier des informations à utiliser pour déterminer «le volume des émissions annuelles moyennes pour les trois premières années de la période d'engagement précédente»**  
(Point 11 de l'ordre du jour)
- (À compléter)
- XII. Renforcement des capacités au titre du Protocole de Kyoto**  
(Point 12 de l'ordre du jour)
- (À compléter)
- XIII. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto**  
(Point 13 de l'ordre du jour)
- (À compléter)

**XIV. Questions relatives au paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto**

(Point 14 de l'ordre du jour)

(À compléter)

**XV. Autres questions renvoyées par les organes subsidiaires à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto**

(Point 15 de l'ordre du jour)

(À compléter)

**XVI. Questions administratives, financières et institutionnelles**

(Point 16 de l'ordre du jour)

**A. Exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013**

(Point 16 a) de l'ordre du jour)

(À compléter)

**B. Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015**

(Point 16 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

**C. Privilèges et immunités à accorder aux personnes siégeant dans les organes constitués au titre du Protocole de Kyoto**

(Point 16 c) de l'ordre du jour)

(À compléter)

**XVII. Réunion de haut niveau**

(Point 17 de l'ordre du jour)

38. Le 19 novembre a eu lieu une cérémonie de bienvenue, à laquelle ont assisté le Premier Ministre de la Pologne, M. Donald Tusk, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. John Ashe, le Président de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties et de la neuvième session de la CMP, M. Marcin Korolec, la Secrétaire exécutive de la Convention, M<sup>me</sup> Christiana Figueres, et M. Jakaya Mrisho Kikwete, Président de la République-Unie de Tanzanie.

39. La réunion de haut niveau conjointe de la Conférence des Parties et de la CMP a été ouverte par le Président de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties et de la neuvième session de la CMP à la 3<sup>e</sup> séance de la Conférence des Parties et de la CMP, le 19 novembre.

(À compléter)

## **XVIII. Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs**

(Point 18 de l'ordre du jour)

(À compléter)

## **XIX. Questions diverses**

(Point 19 de l'ordre du jour)

40. À la 2<sup>e</sup> séance, le Président s'est saisi de ce point de l'ordre du jour. Les représentants de deux Parties ont fait des déclarations, dont l'une au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

41. Sur proposition du Président, la CMP a approuvé l'organisation par le Président d'une séance d'information informelle sur les dispositions pour la table ronde ministérielle de haut niveau prévue en juin 2014, qui a été chargée<sup>6</sup> d'examiner les informations fournies par les Parties à la Convention qui sont aussi Parties au Protocole de Kyoto ayant pris des engagements inscrits à l'annexe B du Protocole de Kyoto.

## **XX. Conclusion des travaux de la session**

(Point 20 de l'ordre du jour)

### **A. Adoption du rapport de la neuvième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto**

(Point 20 a) de l'ordre du jour)

(À compléter)

### **B. Clôture de la session**

(Point 20 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

## **Annexes**

(À compléter)

---

<sup>6</sup> Décision 1/CMP.8, par. 9 et 10.